



COULOUNIEIX CHAMIERES

CONVENTION

Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au CLUB OMNISPORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Du 01 Octobre 2025 au 30 septembre 2028

Entre les soussignés :

La Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES, représentée par Monsieur Thierry CIPERRE, Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

D'une part,

ET :

L'Association « Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) », régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est 36, bis rue du Maréchal Lyautey 24660 Coulounieix-Chamiers, représentée par Monsieur M. Christian MOREAU, Président, agissant au nom et pour le compte de ladite association par délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2024

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - PRÉAMBULE

La Ville de Coulounieix-Chamiers consciente des enjeux et de la promotion des activités sportives pour ses habitants met à la disposition du Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) les équipements et matériels sportifs dont elle est propriétaire.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition de ces équipements sportifs auprès du COCC.

II - CONVENTION

Les relations créées entre la Ville et l'Association, du fait de la présente convention, respecteront en tous points les dispositions réglementaires en matière sportive.

Article 1 : Mise à disposition des équipements

La mise à disposition des équipements sportifs est régie par les conventions en cours passées entre le COCC « Général ou Omnisport » et la Ville de Coulounieix-Chamiers qui en précisent les détails.

L'ensemble du complexe sportif est constitué de :

POUR LE SITE DE « PAREAU »

- 1 Terrain principal (Terrain d'honneur)
- 1 Terrain d'entraînement
- 4 Vestiaires joueurs
- 2 Vestiaires arbitres
- 1 local d'infirmier
- 2 Bureaux : 1 pour les arbitres + 1 pour l'association accessible par l'extérieur)
- 2 Blocs « douches »
- 1 Bloc sanitaire
- 1 Laverie
- 1 tribune, sous celle-ci, 2 vestiaires
- 1 local de rangement (ancienne buvette)
- L'espace polyvalent du complexe sportif « Pareau » dénommé « Georges CALEIX » et ses annexes (cuisine + buvette + rangement) essentiellement utilisé par la section Foot.
- 2 locaux de rangement sous les tribunes dont un affecté à la section « Athlétisme »
- Un ensemble de type « Algeco » d'une superficie de 54m² affecté à la section athlétisme.
- 2 salles de tennis couvertes
- 1 surface de jeux extérieur pour la pratique du tennis, composée de 3 courts,
- 1 structure en extérieur « PADEL »
- 1 Local d'une surface de 145m², essentiellement utilisé par la section de Tennis, dénommé « Club House ».
- Un défibrillateur qui ne pourra faire l'objet d'aucun prêt et restera de manière exclusive sur le site.

SUR LE SITE DES 4 ROUTES

- 1 Terrain d'entraînement
- 2 Vestiaires
- 2 Blocs « douches »
- 1 WC
- 1 « Algéco » (pour le rangement du matériel)

SUR LE SITE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- Un ensemble immobilier à usage administratif d'une superficie 71m², constitué de 5 bureaux.
- Un hall d'accueil de 16m².
- Deux espaces de rangement et stockage de matériel pour 15m².
- De sanitaires.
- D'un espace d'archivage situé au grenier d'une superficie de 30m².
- D'un espace privatif de parking

Article 2 : Entretien

Le COCC, à travers ses sections, s'engage d'une part à maintenir en état de propreté tous les locaux mis à disposition (salle G.Caleix + cuisine + buvette + rangement...etc) et d'autre part de ne faire aucun travaux de maintenance ou de modification des bâtiments sans l'avis favorable de la Mairie.

Cependant, du personnel municipal sera affecté aux différentes tâches pour travaux et ou entretien de locaux et d'espaces extérieurs en fonction des plannings déterminés.

Article 3 : Modalités et conditions d'utilisation

L'Association utilise les locaux exclusivement en vue d'activités sportives et dans les conditions définies ci-après :

- Les locaux sont mis à la disposition de l'Association qui devra les restituer en l'état.
- Les périodes ou les jours ou les heures d'utilisation sont arrêtés dans le planning d'utilisation (**Annexe 1**)
- Des clés et des cartes d'ouverture des différentes portes donnant accès aux infrastructures et aux bâtiments ont été remises aux différents responsables du COCC (**Annexe 2**). Ces clés et ces cartes d'accès aux locaux ne pourront être prêtées sans autorisation de la Commune de Coulounieix-Chamiers.
- L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public et de l'hygiène.
- Dans le cadre de ses activités, l'association COCC Général bénéficiera par année de 4 mises à disposition gratuites de salle pour l'organisation de manifestations caritatives.

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'association reconnaît et s'engage à :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer. S'engage aussi à respecter les consignes spécifiques données par le représentant de la commune, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir procédé avec le représentant de la commune à une visite de l'établissement et particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- Avoir constaté avec le représentant de la commune, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinctions (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'association reconnaît et s'engage à :

- Contrôler les entrées et sorties des participants dans les locaux, les espaces et aux activités considérées
- Faire respecter les règles de sécurité aux participants des activités
- S'assurer, après chaque départ, de la fermeture des portes et de l'extinction de toutes les sources lumineuses et des chauffages
- En cas de risque de dégradation ou de dépérissement du bien (incendie, fuite de gaz, inondation, vandalisme...), l'association doit avertir la commune sans délai pour qu'elle prenne les mesures de conservation nécessaires.

Pour toute demande supplémentaire en vue de l'utilisation de ces locaux (organisation de manifestations exceptionnelles...) l'Association devra faire parvenir à la Commune une demande écrite dans un délai minimum d'un mois avant la date d'utilisation souhaitée.

Toute détérioration des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de la part de l'association ou d'un défaut d'entretien, devra faire l'objet d'une remise en état à ses frais.

L'ouverture et la fermeture des locaux demeurent sous la responsabilité de l'association utilisatrice et des utilisateurs.

Article 4 : Assurances et sécurité

La commune prend à sa charge l'assurance propriétaire.

L'Association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, du fait de son activité. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon que la commune ne puisse en aucun cas être inquiétée. Elle devra justifier de l'existence de telles polices d'assurances et du règlement des primes correspondantes, le 1^{er} octobre de chaque année.

L'Association COCC et ses sections s'engagent à respecter les dispositions émises par les différents organismes et commissions de sécurité, ainsi qu'à respecter le règlement intérieur lié à l'utilisation des locaux municipaux.

Article 5 : coût d'utilisation des sites

En **annexe 3**, un exemple des tableaux récapitulatifs du coût d'utilisation général des différents sites utilisés par l'association seront adressés en janvier pour l'année N-1.

Article 6 : indisponibilité des locaux et des structures de jeux

La commune se réserve la possibilité de fermer les locaux et structures de jeux utilisés par l'association ou d'en modifier les horaires de mise à disposition en raison de travaux, de manifestation municipale, de prévention des sites ou pour motif de sécurité sans que l'association puisse faire valoir un droit à une quelconque indemnisation. Toutefois, l'association sera prévenue dans un délai raisonnable (sauf imprévu).

Article 7 : Communication

L'Association s'engage à associer la Ville de Coulounieix-Chamiers dans sa communication et publicité extérieure (affiches, plaquettes, balises, etc.). Pour cela, elle prendra attache auprès du Service de Communication de la Mairie qui selon les besoins autorisera l'apposition du logo de la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Article 8 : Incessibilité des droits

La présente convention étant conclue « intuitu-personæ », l'Association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit ; elle ne pourra en aucun cas sous-louer ni prêter tout ou partie des locaux, installations et matériels mis à sa disposition.

Article 9 : Durée de la convention

La convention est conclue pour 3 ans à compter de la date du 1^{er} Octobre 2025. Elle prendra effet après signature par les deux parties et notification à l'Association.

Article 10 : RÉSILIATION

La Ville se réserve le droit de prononcer la résiliation en cas de manquement grave de l'Association aux dispositions de la présente convention. Dans cette hypothèse, la résiliation qui pourra intervenir à tout moment, sera notifiée par la Ville par la lettre recommandée avec avis de réception, un mois avant la date souhaitée de l'expiration.

Article 11 : CONTENTIEUX

Les deux parties conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre, de façon amiable, tout litige qui pourrait survenir dans l'application de cette convention.

En cas d'impossibilité, tout litige sera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Coulounieix-Chamiers le,

Le président de l'Association :
« Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers
(COCC) »,

Le Maire de Coulounieix-Chamiers :

Christian MOREAU

Thierry CIPIERRE

Le Président

Le Maire

Christian MOREAU

Thierry CIPIERRE

Isabelle MENENDEZ

Magali MANIERE

Florence BBOUSSAT

COCC Football

COCC Handball

COCC Tennis

Laurent LAFONT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive, somewhat abstract shape.

COCC Athlétisme



ANNEXE N°2 à la convention du 1^{er} octobre 2025
« COCC Général »

En référence à l'article 3 : Utilisation des locaux.

La présente annexe N°2 a pour objet de préciser l'attribution des cartes d'accès au site du complexe sportif du stade Pareau dont la liste figure ci-dessous :

COCC Football		
Site	Nb des clés délivrées	NOM et Prénom
Stade des 4 routes (portail + vestiaires)		
Salle Caleix + cuisine		
Laverie + bureau		
Vestiaires + vestiaires arbitres		
Infirmierie		
COCC Handball		
Site	Nb des clés délivrées	NOM et Prénom
Bureaux maison des associations		
Gymnase collège J. MOULIN		
COCC Tennis		
Site	Nb des clés délivrées	NOM et Prénom
Club house		
Terrains de tennis extérieurs		
Terrains de tennis couverts		
Vestiaires tennis		
Padel		
COCC Athlétisme		
Site	Nb des clés délivrées	NOM et Prénom
2 algécos	4	
Bureau tribune	2	
Garage – local stockage	1	
2 vestiaires	4	

Vestiaire FOOT

1

- ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION :

Le COCC Général et ses sections s'engagent à vérifier que les clés soient bien attribuées aux personnes citées dans le tableau ci-dessus. Le COCC Général et ses sections doivent nous informer le plus rapidement possible d'un quelconque changement dans cette liste pour modifier le tableau ci-dessus.

INSTALLATIONS	JOURS	HEURES		SECTION UTILISATRICE	ACTIVITES	
Complexe stade Pareau + Stade des 4 routes	Salle caleix	Lundi	Permanent	16	COCC Football	
	Bureau / laverie	Lundi	Permanent	16	COCC Football	
	Terrain annexe	Lundi	17h00 – 18h00	1	COCC Football	EDF
	Terrain annexe	Lundi	18h00 – 20h00	2	COCC Football	U18/U19
	Vestiaires football	Lundi	17h00 – 20h00	3	COCC Football	
	Stade des 4 routes	Lundi	18h00 – 20h00	2	COCC Football	U10/U11
	Vestiaires stade des 4 routes	Lundi	18h00 – 20h00	2	COCC Football	
	Maison des associations - bureaux	Lundi	Permanent	16	COCC Handball	
	Gymnase Jean MOULIN	Lundi	18h30 – 20h00	2,5	COCC Handball	13 G
	Club house tennis	Lundi	Permanent	16	COCC Tennis	
	2 tennis couverts	Lundi	Permanent	16	COCC Tennis	
	3 tennis extérieurs	Lundi	Permanent	16	COCC Tennis	
	Vestiaires tennis	Lundi	Permanent	16	COCC Tennis	
	Padel	Lundi	Permanent	16	COCC Tennis	
	2 algécos	Lundi	Permanent	16	COCC Athlétisme	
	1 bureau – tribune honneur	Lundi	Permanent	16	COCC Athlétisme	
	1 local rangement – tribune honneur	Lundi	Permanent	16	COCC Athlétisme	
	Salle caleix	Mardi	Permanent	16	COCC Football	
	Bureau / laverie	Mardi	Permanent	16	COCC Football	
	Terrain annexe	Mardi	17h00 – 19h00	2	COCC Football	U12/U13
	Terrain annexe	Mardi	19h00 – 21h00	2	COCC Football	Séniors H
	Vestiaires football	Mardi	17h00 – 21h00	4	COCC Football	
	Stade des 4 routes	Mardi	18h00 – 20h00	2	COCC Football	U14
	Stade des 4 routes	Mardi	20h00 – 22h00	2	COCC Football	Séniors F
	Vestiaires stade des 4 routes	Mardi	18h00 – 22h00	4	COCC Football	
	Maison des associations - bureaux	Mardi	Permanent	16	COCC Handball	
Gymnase Jean MOULIN	Mardi	18h30 – 21h30	3	COCC Handball	18G / 15G / SF	
Club house tennis	Mardi	Permanent	16	COCC Tennis		
2 tennis couverts	Mardi	Permanent	16	COCC Tennis		
3 tennis extérieurs	Mardi	Permanent	16	COCC Tennis		
Vestiaires tennis	Mardi	Permanent	16	COCC Tennis		
Padel	Mardi	Permanent	16	COCC Tennis		
2 algécos	Mardi	Permanent	16	COCC Athlétisme		
1 bureau – tribune honneur	Mardi	Permanent	16	COCC Athlétisme		
1 local rangement – tribune honneur	Mardi	Permanent	16	COCC Athlétisme		
Piste d'athlétisme	Mardi	18h00 – 21h00	3	COCC Athlétisme		

Vestiaires tribune honneur	Mardi	18h00 – 21h00	3	COCC Athlétisme
Salle caleix	Mercredi	Permanent	16	COCC Football
Bureau / laverie	Mercredi	Permanent	16	COCC Football
Terrain annexe	Mercredi	13h00 – 17h00	4	COCC Football
Terrain annexe	Mercredi	17h00 – 19h00	2	COCC Football
Terrain annexe	Mercredi	19h00 – 21h00	2	COCC Football
Vestiaires football	Mercredi	13h00 – 21h00	8	COCC Football
Stade des 4 routes	Mercredi	16h00 – 18h00	2	COCC Football
Stade des 4 routes	Mercredi	18h00 – 20h00	2	COCC Football
Vestiaires stade des 4 routes	Mercredi	16h00 – 20h00	4	COCC Football
Maison des associations - bureaux	Mercredi	Permanent	16	COCC Handball
Gymnase Jean MOULIN	Mercredi	18h30 – 21h30	3	COCC Handball
Club house tennis	Mercredi	Permanent	16	COCC Tennis
2 tennis couverts	Mercredi	Permanent	16	COCC Tennis
3 tennis extérieurs	Mercredi	Permanent	16	COCC Tennis
Vestiaires tennis	Mercredi	Permanent	16	COCC Tennis
Padel	Mercredi	Permanent	16	COCC Tennis
2 algécos	Mercredi	Permanent	16	COCC Athlétisme
1 bureau – tribune honneur	Mercredi	Permanent	16	COCC Athlétisme
1 local rangement – tribune honneur	Mercredi	Permanent	16	COCC Athlétisme
Salle caleix	Jeudi	Permanent	16	COCC Football
Bureau / laverie	Jeudi	Permanent	16	COCC Football
Terrain annexe	Jeudi	18h00 – 20h00	2	COCC Football
Vestiaires football	Jeudi	18h00 – 20h00	2	COCC Football
Stade des 4 routes	Jeudi	19h00 – 21h00	2	COCC Football
Vestiaires stade des 4 routes	Jeudi	19h00 – 21h00	2	COCC Football
Maison des associations - bureaux	Jeudi	Permanent	16	COCC Handball
Gymnase Jean MOULIN	Jeudi	17h30 – 22h00	4,5	COCC Handball
Club house tennis	Jeudi	Permanent	16	COCC Tennis
2 tennis couverts	Jeudi	Permanent	16	COCC Tennis
3 tennis extérieurs	Jeudi	Permanent	16	COCC Tennis
Vestiaires tennis	Jeudi	Permanent	16	COCC Tennis
Padel	Jeudi	Permanent	16	COCC Tennis
2 algécos	Jeudi	Permanent	16	COCC Athlétisme
1 bureau – tribune honneur	Jeudi	Permanent	16	COCC Athlétisme
1 local rangement – tribune honneur	Jeudi	Permanent	16	COCC Athlétisme
Piste d'athlétisme	Jeudi	18h00 – 21h00	3	COCC Athlétisme
Vestiaires tribune honneur	Jeudi	18h00 – 21h00	3	COCC Athlétisme
Salle caleix	Vendredi	Permanent	16	COCC Football
Bureau / laverie	Vendredi	Permanent	16	COCC Football
Terrain annexe	Vendredi	17h00 – 19h00	2	COCC Football
Terrain annexe	Vendredi	19h00 – 21h00	2	COCC Football
Vestiaires football	Vendredi	17h00 – 21h00	4	COCC Football

Complexe
stade
Pareau

+

Stade des 4
routes

Complexe stade Pareau

+

Stade des 4 routes

Stade des 4 routes	Vendredi	18h00 – 20h00	2	COCC Football	U15/U18
Vestiaires stade des 4 routes	Vendredi	18h00 – 20h00	2	COCC Football	
Maison des associations - bureaux	Vendredi	Permanent	16	COCC Handball	
Gymnase Jean MOULIN	Vendredi	17h30 – 22h00	4,5	COCC Handball	13G / 15G
Club house tennis	Vendredi	Permanent	16	COCC Tennis	
2 tennis couverts	Vendredi	Permanent	16	COCC Tennis	
3 tennis extérieurs	Vendredi	Permanent	16	COCC Tennis	
Vestiaires tennis	Vendredi	Permanent	16	COCC Tennis	
Padel	Vendredi	Permanent	16	COCC Tennis	
2 algécos	Vendredi	Permanent	16	COCC Athlétisme	
1 bureau – tribune honneur	Vendredi	Permanent	16	COCC Athlétisme	
1 local rangement – tribune honneur	Vendredi	Permanent	16	COCC Athlétisme	
Piste d'athlétisme	Vendredi	18h00 – 21h00	3	COCC Athlétisme	
Vestiaires tribune honneur	Vendredi	18h00 – 21h00	3	COCC Athlétisme	
Salle caleix	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Football	
Bureau / laverie	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Football	
Terrain annexe*	Samedi / dimanche			COCC Football	En fonction compétition
Vestiaires football*	Samedi / dimanche			COCC Football	En fonction compétition
Terrain honneur*	Samedi / dimanche			COCC Football	En fonction compétition
Maison des associations - bureaux	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Handball	
Gymnase Jean MOULIN*	Samedi / dimanche	17h30 – 22h00		COCC Handball	En fonction compétition
Club house tennis	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Tennis	
2 tennis couverts	Samedi / dimanche	Permanent		COCC Tennis	En fonction compétition
3 tennis extérieurs	Samedi / dimanche	Permanent		COCC Tennis	En fonction compétition
Vestiaires tennis	Samedi / dimanche	Permanent		COCC Tennis	En fonction compétition
Padel	Samedi / dimanche	Permanent		COCC Tennis	
2 algécos	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Athlétisme	
1 bureau – tribune honneur	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Athlétisme	
1 local rangement – tribune honneur	Samedi / dimanche	Permanent	32	COCC Athlétisme	
		Total semaine	1 209,5	44 sem. avec sites sportifs + 8 sem. bureaux 62 050,5 h	

Répartition section / semaine		
COCC Football	COCC Handball	COCC Athlétisme
294	129,5	432
		354

Isabelle MENENDEZ

Magali MANIERE

Florence BOUSSAT

Laurent LAFONT

COCC Football

COCC Handball

COCC Tennis

COCC Athlétisme

Fait à COULOUNIEUX-CHAMIERES, le 22 septembre 2025

Le Président

Le Maire

Christian MOREAU

Thierry CAPIERRE